

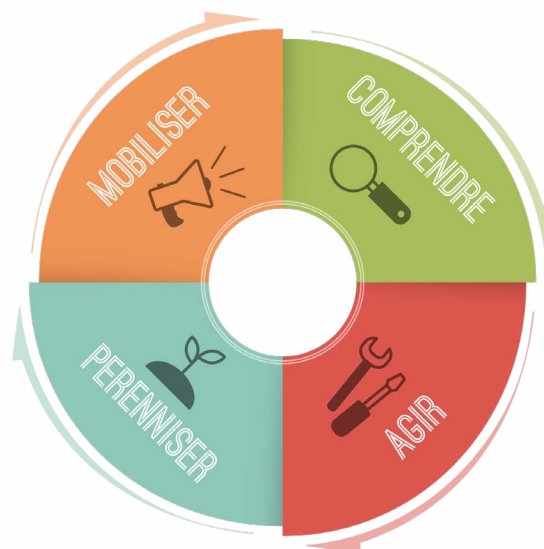
## PÉRENNISER LA DÉMARCHÉ

**Il est nécessaire de poursuivre cette démarche notamment la conception de vos nouveaux projets.**

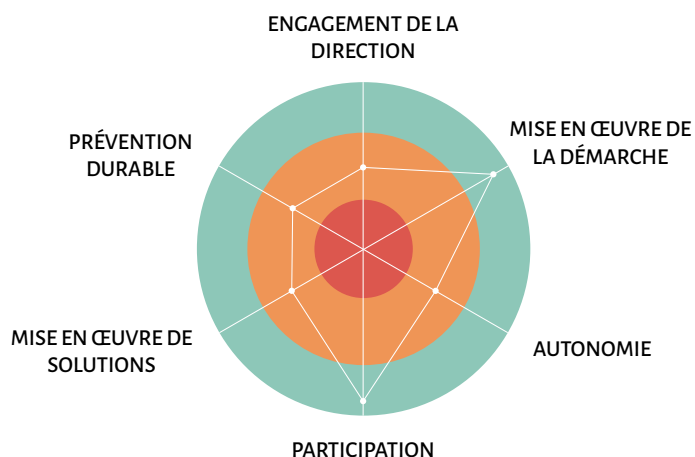
Cette évaluation permettra d'alimenter votre Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER).

La désignation d'un référent permettra d'animer la démarche de prévention/TMS et les améliorations des conditions de travail sur la durée. Pour assurer cette fonction, **il peut bénéficier d'une formation.**

Vous pouvez également **solliciter un conseil extérieur** en ergonomie ou en prévention des risques professionnels : service de santé au travail, consultants en ergonomie, ...



### OUTILS :



**OUTIL INRS :**  
« évaluation de la démarche de prévention des TMS »

Source : Site TMS Pros, outil INRS : évaluation de la démarche de prévention des TMS

### POUR ALLER PLUS LOIN :